



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup>1510-04 ET 1566-11**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1510-04 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510  
afin de permettre la présence de chiens tenus en laisse dans d'autres parcs**

QUE le règlement n° 1566-11 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin  
d'ajouter des dispositions relatives aux mangeoires à oiseaux**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 3 juillet 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)